

CPN en charge de la spécialité du DUT Carrières juridiques

Document complémentaire au PPN Préconisations d'organisation du DUT par la voie de l'apprentissage

Le présent document -en complément du programme pédagogique national de la spécialité- constitue des préconisations, à titre indicatif, pour l'organisation de la formation conduisant au DUT de cette spécialité par la voie de l'apprentissage.

1. Proposition d'un mode d'alternance

« La pédagogie de l'alternance est une pédagogie qui utilise l'expérience et les savoir-faire acquis en entreprise pour étayer, donner du sens à la formation dans les domaines professionnels et généraux. C'est également une pédagogie qui part de l'expérience professionnelle pour aller vers des concepts, des lois, des principes, des règles... C'est-à-dire une pédagogie inductive :

- structuration des apports,
- formalisation du lien entre expérience professionnelle (savoir-faire) et savoirs.

Sa mise en œuvre nécessite :

- l'élaboration d'outils d'accompagnement,
- des temps pédagogiques spécifiques : coordination de l'équipe des formateurs, préparation de la phase d'alternance avec les apprentis, récupération et utilisation des vécus.

Elle se fonde sur l'interaction permanente entre les deux lieux de formation. »

Pédagogie de l'alternance – Guide méthodologique : Nancy – CRDP de Lorraine, 2006, p.17

a) Répartition horaire entre le temps de travail en IUT et celui en entreprise

Le temps consacré à la formation à l'IUT ne peut dépasser 1 134 heures, ce qui représente 70 % du PPN, si l'alternance concerne les deux années de DUT. Il est de 450 h minimum par an représentant environ 65 jours de présence si l'alternance ne concerne que la 2^{ème} année de DUT.

Le rythme de l'alternance préconisé est, selon les contraintes locales de proximité des entreprises, de 2 jours à l'IUT et 3 jours en entreprise par semaine ou bien d'une semaine à l'IUT et une semaine en entreprise.

b) Adaptation des tableaux de modules par semestre

Les intitulés et les coefficients des UE et des modules doivent être conformes au PPN, les départements pouvant décider de transférer certains modules à l'établissement employeur. Chaque département attribue, en fonction de la situation locale, un volume horaire à chaque module et chaque UE en conformité avec l'arrêté 2005. Le total des coefficients et ECTS par semestre est de 30 comme dans le PPN formation initiale.

L'évaluation sera définie par le maître d'apprentissage et le tuteur universitaire grâce à une grille d'évaluation préalablement élaborée et permettant de valoriser la compétence acquise du (ou des) module(s) concerné(s) en proportion de la diminution du (des) volume(s) horaire(s).

- c) Identification des modules ou parties de modules qui font l'objet d'une acquisition de compétences et d'une évaluation dans la partie « établissement employeur » de l'alternance

L'établissement employeur sera associé à l'évaluation des compétences acquises à hauteur au moins de 36 coefficients, soit 30% des évaluations.

Cette implication sera formalisée par des grilles d'évaluation qui seront soumises à l'employeur en fonction de la mission de l'apprenti et intégrées à l'évaluation du module.

Semestre 1 :

Dans l'UE 13 : le module M1301 TIC (coefficient 2)

le module M 1302 Expression et communication (coefficient 2)

les modules M1305 PPP et M1306 Projet tutoré (coefficient 1)

Semestre 2 :

Dans l'UE 22 : le module M 2202 Expression et communication (coefficient 3)

le module M2201 TIC (coefficient 2)

les modules M 2205 PPP et M 2206 Projet tutoré (coefficient 2)

Semestre 3 :

Dans l'UE 32 : le module M 3202 Expression et communication (coefficient 2)

le module M 3201 TIC (coefficient 2)

le module M 3204 PPP (coefficient 2)

Semestre 4 :

Dans l'UE 41 : le module M 4107 Expression et communication (coefficient 1)

le module M 4106 TIC (coefficient 1)

Dans l'UE 42 : le module M 4201 Projet tutoré (coefficient 4)

Dans l'UE 43 : le module M4301 Rapport universitaire d'activité professionnelle (coefficient 12)

Modalités d'évaluation : critères généraux par module pouvant être co-évalué

Expression et communication : rédaction des documents professionnels, maîtrise de la langue écrite et orale, recherche documentaire.

TIC : maîtrise des outils bureautiques et des logiciels propres à l'établissement d'accueil.

PPP : investissement personnel, évolution, perspectives de l'étudiant par rapport à son projet.

Projet tutoré : choix du sujet, planning, exécution, respect des délais.

d) Tableaux synthétiques

Tableaux synthétiques des modules et des UE par semestre

UE	Référence module	Nom module	Coef. Module	Coef. Part employeur (totale ou associée)	Total Coef.	Volume étudiant par UE
DUT Carrières juridiques en alternance – Semestre 1						
UE 11 Disciplines juridiques fondamentales : approche	M 1101	Introduction générale au droit	3		12	110
	M 1102	Fondamentaux du droit civil : Droit des personnes, droit de la famille, droit des biens	3			
	M 1103	Droit processuel	2			
	M 1104	Fondements du droit constitutionnel	4			
UE 12 Droit et gestion de l'entreprise : approche	M 1201	Droit du travail : Rapports individuels	3		9	69
	M 1202	Comptabilité et finance d'entreprise : Comptabilité générale	4			
	M 1203	Environnement et fonctionnement de l'entreprise	2			
UE 13 Communication et intégration professionnelle : notions	M 1301	T.I.C. : Niveau 1	2	X	9	98
	M 1302	Expression et communication : Fondements de l'expression professionnelle	2	X		
	M 1303	Méthodologie et techniques d'expression juridiques : Initiation au raisonnement juridique	2			
	M 1304	Langues étrangères : Niveau 1	2			
	M 1305	P.P.P.	1	X		
	M 1306	Projet tutoré 1				
Total Semestre 1			30	5	30	277
Total Formation			120	36	120	1134

UE	Référence module	Nom module	Coef. Module	Coef. Part employeur (totale ou associée)	Total Coef.	Volume étudiant par UE
DUT Carrières juridiques en alternance – Semestre 2						
UE 21 Disciplines juridiques fondamentales et gestion de l'entreprise : développement	M 2101	Droit civil : Droit des contrats	3		18	188
	M 2102	Régime de la Vème République et Institutions européennes	3			
	M 2103	Droit commercial	4			
	M 2104	Droit du travail : Rapports collectifs	3			
	M 2105	Comptabilité et finance d'entreprise : Opérations de fin d'exercice et documents de synthèse	3			
	M 2106	Stratégie et développement de l'entreprise	2			
UE 22 Communication et intégration professionnelle : développement	M 2201	T.I.C. : Niveau 2	2	X	12	108
	M 2202	Expression et communication : Approfondissement de l'expression professionnelle	3	X		
	M 2203	Méthodologie et techniques d'expression juridiques : Approfondissement du raisonnement juridique	2			
	M 2204	Langues étrangères : Niveau 2	3			
	M 2205	P.P.P.	2	X		
	M 2206	Conduite de projet Projet tutoré 2				
Total Semestre 2			30	7	30	296
Total Formation			120	36	120	1134

UE	Référence module	Nom module	Coef. Module	Coef. Part employeur (totale ou associée)	Total Coef.	Volume étudiant par UE
DUT Carrières juridiques en alternance – Semestre 3						
UE 31 Disciplines juridiques et gestion de l'entreprise	M 3101	Droit de la responsabilité délictuelle	3		15	168
	M 3102	Droit pénal général	2			
	M 3103	Notions fondamentales de droit administratif	3			
	M 3104	Droit des affaires : Droit des sociétés	3			
	M 3105	Comptabilité et finance d'entreprise : Analyse financière	3			
	M 3106	Sources et principes généraux du droit fiscal	1			
UE 32 Communication et insertion professionnelle Modules complémentaires visant l'insertion professionnelle	M 3201	T.I.C. : Niveau 3 évalué par établissement employeur	2	X	15	143
	M 3202	Expression et communication : Techniques spécialisées de rédaction professionnelle 1	2	X		
	M 3203	Langues étrangères niveau 3	2			
	M 3204	P.P.P	2	X		
	M 3205	Projet tutoré 3	4			
	M 3206C	Administration publique*	3			
	M 3207C	Banque-Assurance*	3			
	M 3208C	Juriste d'entreprise*	3			
Total Semestre 3			30	6	30	311
Total Formation			120	36	120	1134

*Le département met en place l'une de ces trois voies d'insertion professionnelle.

UE	Référence module	Nom module	Coef. Module	Coef. Part employeur (totale ou associée)	Total Coef.	Volume étudiant par UE
DUT Carrières juridiques en alternance – Semestre 4						
UE 41 Disciplines juridiques, gestion et communication	M 4101	Contrats spéciaux	2		11	180
	M 4102	Notions approfondies de droit administratif	2			
	M 4103	Entreprises en difficulté : Procédures collectives	1			
	M 4104	Comptabilité et finance d'entreprise : Comptabilité de gestion	1			
	M 4105	Fiscalité de l'entreprise	1			
	M 4106	T.I.C. : Niveau 4	1	X		
	M 4107	Expression et communication : Techniques spécialisées de rédaction professionnelle 2	1	X		
	M 4108	Langues étrangères : Niveau 4	2			
UE 42 Insertion professionnelle Modules complémentaires visant l'insertion professionnelle	M 4201	Projet tutoré 3	4	X	7	70
	M 4202C	Administration publique*	3			
	M 4203C	Banque-Assurance*	3			
	M 4204C	Juriste d'entreprise*	3			
UE 43 Professionnalisation	M 4301	Rapport universitaire d'activité professionnelle	12	X	12	
Total Semestre 4			30	18	30	250
Total Formation			120	36	120	1134

*L'étudiant poursuit la voie d'insertion professionnelle du semestre 3

N.B. : Chaque département attribue, en fonction de la situation locale, un volume horaire à chaque module en conformité avec l'arrêté 2005 (« rapport de 1 à 3 à l'intérieur d'une UE »)